

20 fév 2024 -11:06

Pose officielle de la première pierre de la nouvelle prison d'Anvers

Le mardi 20 février 2024, la pose officielle de la première pierre de la nouvelle prison d'Anvers a eu lieu sur le site Blue Gate, en présence notamment du secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments et du ministre de la Justice.

La construction de cette prison marque une nouvelle étape importante dans le cadre du Masterplan Détention et internement dans des conditions humaines et remplacera la prison vieillissante sise Begijnenstraat.

« La maison d'arrêt sise Begijnenstraat est usée jusqu'à la corde et le personnel y travaille dans des conditions pénibles. En outre, un tel environnement n'aide pas les détenus à se réinsérer. La décision de construire une nouvelle prison avait déjà été prise en 2008 par le gouvernement fédéral. Hélas, le dossier a rencontré de très nombreux obstacles et accumulé beaucoup de retard. Cependant, en tant que ministre de la Justice originaire d'Anvers, je me réjouis de voir que la construction est enfin bien entamée. D'ici 2026, une prison moderne et flambant neuve sortira de terre. Une Justice efficace ne se contente pas de punir, elle remet également les détenus sur le droit chemin. Le complexe sera divisé en unités de vie regroupant chacune 22 détenus, de sorte que nous puissions nous adapter en fonction du groupe cible et proposer la détention adéquate. Nous œuvrons ainsi à une société sûre. La nouvelle prison sera un modèle pour une Justice

moderne. »

Le ministre de la Justice

||

« Nous sommes confrontés à un véritable défi que nous devons relever immédiatement : d'une part, nous devons mettre toute notre énergie à lutter contre la surpopulation carcérale et la récidive, et d'autre part, nous devons assurer des conditions de travail et de détention acceptables et humaines. C'est clairement ma priorité à la Régie des Bâtiments depuis le début. La preuve en est la pose de la première pierre de la nouvelle prison d'Anvers. Il s'agit d'un engagement important pour que les détenus puissent purger leur peine dans des conditions humaines.

En investissant dans la modernisation de notre infrastructure pénitentiaire, nous renforçons notre engagement en faveur de la réhabilitation et de la réinsertion sociale. Dans le cadre de ce beau projet, la performance énergétique du complexe sera optimisée, ce qui reflète une fois de plus notre engagement en faveur de la durabilité. Je tiens à remercier tous ceux et toutes celles qui contribuent quotidiennement à ce projet.

Ensemble, nous œuvrons pour un système pénitentiaire plus humain et résolument tourné vers l'avenir. C'est avec une grande conviction que je veux poursuivre la mission d'assurer une justice équitable, de créer un environnement propice à la réinsertion et de veiller à ce que toutes les peines puissent être exécutées. Tout cela doit se faire en partenariat avec le personnel qui travaille chaque jour dans nos prisons et qui doit pouvoir bénéficier d'un environnement propice pour travailler dans de

||
bonnes conditions. »

Le secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments

|| « Nous célébrons aujourd'hui une étape importante pour Hortus Conclusus, Jan De Nul et EEG. Nous sommes fiers d'avoir pu commencer l'automne dernier la construction du tout nouveau centre de détention humain, ultramoderne et de pointe d'Anvers. Il s'agit du premier partenariat public-privé de Jan De Nul pour la réalisation d'un bâtiment complexe, après des années d'expérience avec des projets d'infrastructure PPP. Nous sommes fiers de notre équipe, de la confiance que nous accorde le client, et bien évidemment de notre projet de prison inclusive dans laquelle le bien-être et un état d'esprit positif en vue d'une réhabilitation et d'une réinsertion fructueuses occupent une place centrale. » ||

Kristien De Vries
Directrice de projet du consortium Hortus Conclusus

Un concept moderne et axé sur l'humain

La nouvelle prison d'Anvers a été adaptée à la politique de détention actuelle dans le but de maintenir la vie en prison aussi proche que possible de la « normalité » du monde extérieur. Le projet prend la forme d'une ville avec des bâtiments, des places et des rues, sans toutefois perdre de vue l'échelle humaine. L'espace extérieur et le paysage constituent également des aspects essentiels. Ainsi, les bâtiments cellulaires sont situés sur un terrain surélevé et entourés de peupliers qui atténuent quelque peu la présence du mur de la prison. Cette forme de détention humaine est axée sur une réinsertion réussie à la sortie de prison, d'une part, et sur un environnement de travail moderne pour le personnel de la prison, d'autre part.

Pour la construction, l'accent est fortement mis sur la préfabrication de divers éléments de construction

(comme les murs et les sols, mais également les techniques), ce qui permet un processus plus efficace et une réception plus rapide du projet. De plus, le projet est raccordé au réseau de chaleur local.

La prison pourra accueillir 440 détenus. Elle sera divisée en une entité pour 330 hommes, une entité pour 66 femmes et une entité comprenant un centre médical et une unité de soins pour 44 personnes. Chaque entité sera composée d'unités de vie pour 22 détenus.

Contrat DBFM public-privé

La Régie des Bâtiments est le maître d'ouvrage du complexe pénitentiaire et le consortium Hortus Conclusus en assure la réalisation au moyen d'un contrat DBFM public-privé, DBFM signifiant Design, Build, Finance and Maintain. Le consortium est donc chargé de la conception, de la construction, du financement et de l'entretien de la prison pendant 25 ans. Cette forme de contrat a déjà été utilisée auparavant pour la réalisation de nouvelles prisons (Haren, Termonde, Beveren, Leuze-en-Hainaut et Marche-en-Famenne). L'État fédéral paie une redevance annuelle de mise à disposition au consortium et la prison lui est rétrocédée à la fin du contrat (après 25 ans). Outre l'entretien, le partenaire privé fournit également certains services au SPF Justice.

Accent sur la durabilité et l'innovation : réseau de chaleur, réutilisation des eaux de pluie et score Excellent

La durabilité et l'innovation sont primordiales dans la réalisation de ce projet. De nombreuses actions sont prévues à cet effet, parmi lesquelles : une construction fonctionnelle et compacte, la limitation des consommations par le choix des appareils et une gestion complète de l'énergie pendant l'exploitation, la réutilisation des eaux de pluie et des eaux grises, l'utilisation maximale de la lumière naturelle, l'ajout de zones végétales et de toitures végétales, ainsi qu'un système paysager d'infiltration et une zone tampon bien pensés, notamment grâce à une tranchée et des fossés de drainage, et le raccordement au réseau de chaleur du site Blue Gate. La prison peut ainsi utiliser la chaleur résiduelle d'autres utilisateurs. Des panneaux solaires seront installés là où une toiture végétale n'est pas prévue.

Grâce à ces efforts, le consortium s'engage à ce que cette prison obtienne le score BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) « Excellent ».

À propos d'Hortus Conclusus

Le consortium composé de Jan De Nul Group et EEG Group, qui exécutera la totalité du marché DBFM pour

la nouvelle prison d'Anvers, ne porte pas le nom d'Hortus Conclusus pour rien. En effet, il s'agit de l'expression latine signifiant « jardin clos ». L'élément central de la conception et de l'exécution du marché est le bien-être des personnes, aussi bien les détenus que le personnel. Le jardin clos crée un environnement sûr et sécurisé, tout en donnant une impression d'ouverture et de liberté.

Jan De Nul Group est une entreprise de construction belge de premier plan ayant une expérience avérée dans la fourniture de projets et réalisations d'infrastructure de haute qualité dans la technique de la construction. Centrée sur l'innovation et la durabilité, elle aspire à accroître les normes du secteur de la construction et à contribuer de manière positive aux communautés à travers le monde.

EEG Group est un groupe familial spécialisé dans les techniques du bâtiment, présent dans toute la Belgique. Telle une famille de 900 collaborateurs et collaboratrices, ils et elles travaillent à la même mission, animé.e.s par les mêmes valeurs et la même garantie de qualité.

Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments

Utilisateur final : SPF Justice

Consultants - assistance juridique et financière : Consortium STIBBE - REBEL - ORIENTES - ELD

Consortium DBFM : Hortus Conclusus, composé de Jan De Nul NV et EEG Group, en collaboration avec Ingenium, Hootsmans architectenbureau BV, Bureau Bas Smets, ARCH & TECO Architecture and Planning CVBA et Envisan NV

Durée de mise à disposition : 25 ans (la prison sera ensuite rétrocédée gratuitement à l'État fédéral)

Superficie du site : 7 ha

Capacité : 440 places

Durée des travaux : 2023 à 2026

Coût de construction : 195,5 millions d'euros hors T.V.A.

Redevance annuelle de mise à disposition : 23,1 millions d'euros T.V.A. comprise (niveau des prix 2023)

Régie des Bâtiments

Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 541 65 11

<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Johan Vanderborght (FR)

+32 (0)470 13 10 74

+32 (0)479 63 14 16

press@buildingsagency.be